



BRETAGNE SUD HABITAT

Mise en ligne le : 28-10-2022 jusqu'au : 28-12-2022

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 OCTOBRE 2022	
En exercice	23	Date de la convocation	29 09 2022
Quorum	16		
Présents	21	N° de la délibération	14. CA 2022 10 19
Représentés	2	Service	Ressources Humaines
Votants	23		

OBJET	RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) : actualisation es montants plafonds applicables aux ingénieurs et techniciens territoriaux
Le 19 octobre 2022 à 14h30, les membres du Conseil d'administration se sont réunis dans les locaux de Morbihan Energies, 27 rue de Luscanen (Salle Henri LE BRETON), 56000 Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente.	

Participants (21) : Mme Marie-Hélène HERRY, Mme Marie-Jo LE BRETON, Mme Soizic PERRAULT, M. Nicolas JAGOUDET (ne vote plus à partir de la délibération N°15), M. Pierre GUEGAN, Mme Myrienne COCHE, Mme Stéphanie DOYEN, Mme Christine LE STRAT, M. Olivier HOUSSAY, M. Marc BOUTRUCHE, Mme Elise DEMAY, M. Jean-Jacques TROMILIN, M. Jérôme PINSARD, M. Bernard CAUDAL, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Dominique RIO, M. Hervé JEGO, M. Jean-Noël TEXIER, M. David HADJEB, M. Loïc HIRRIEN,

Excusés ayant donné pouvoir (2) : M. David ROBO (pouvoir à Mme HERRY à compter de la délibération N°9), Mme Cécile FRANCHET (pouvoir à Mme COCHE à compter de la délibération N°11).

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale a complété le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Ce décret a permis la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les cadres d'emplois qui n'étaient pas encore éligibles, notamment les cadres d'emplois de techniciens et d'ingénieurs techniques.

Le RIFSEEP est composé d'une part fixe liée aux fonctions (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) et d'une part variable liée aux résultats, dénommée complément indemnitaire annuel facultatif (CIA) qui ne doit pas excéder un pourcentage de la part fonctions (15% du plafond global du RIFSEEP pour les agents de catégorie A, 12% pour les catégories B et 10% pour les catégories C).

Le niveau de fonction des agents est déterminé au regard de critères professionnels d'appartenance à un groupe de fonctions (3 niveaux), par catégorie d'emplois de la Fonction Publique Territoriale (A, B et C) et par référence à la classification des emplois des Offices Publics de l'Habitat appliquée dans l'établissement.

Les plafonds de l'IFSE et du CIA ont été revus par un arrêté du 10 novembre 2021. Les collectivités et établissements publics doivent mettre en conformité les plafonds adoptés par délibération avec les textes réglementaire de référence. Ces nouveaux plafonds actualisés par grade et fonction sont précisés dans l'annexe ci-jointe.

Le Conseil d'administration, à la majorité des membres présents ou représentés :

- acte la mise en place du RIFSEEP pour les ingénieurs et techniciens de la filière technique dans la limite des plafonds réglementaires,
- valide l'actualisation des plafonds prévus par grade et par groupe de fonctions dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente,



MHH

Marie-Hélène HERRY

6, avenue Edgar Degas – CS 62291 – 56008 VANNES CEDEX
02 97 43 82 19 - Siret 275 600 047 RCS Vannes
Office public de l'habitat du Morbihan
Etablissement public à caractère industriel et commercial

GROUPE DE FONCTIONS (RIFSEEP) mise à jour octobre 2022

INTITULE DU POSTE au 21/07/2022	CLASSIFICATION DES POSTES OPH PAR CATEGORIE	A	B	C	GRADE	NIVEAU CRITERE ENCADREMENT RESPONSABILITE	NIVEAU CRITERE TECHNICITE	NIVEAU CRITERE CONTRAINTES PARTICULIERES	GROUPE DE FONCTION DANS LA CATEGORIE FFT	PLANCHER ANNUEL DE LA PART FONCTIONS (IFSE)	PLAFOND ANNUEL DE LA PART FONCTIONS (IFSE)	PLAFOND ANNUEL COMPLEMENT INDIVIDUEL (CIA)
EMPLOYE(E) ADMINISTRATIF POLYVALENT	C1N1		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C2	C3	Groupe 2	1 350,00	10 800,00	1 200,00
AGENT DE REGIE POLYVALENT	C1N2		X		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	-	C2	C3	Groupe 2	1 200,00	10 800,00	1 200,00
			X		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C2	C3		1 200,00	10 800,00	1 200,00
			X		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C3		1 200,00	10 800,00	1 200,00
CHARGE(E) D'ACCUEIL SIEGE	C1N2	X			REDACTEUR TERRITORIAL	-	C3	C2	Groupe 3	1 350,00	14 650,00	1 995,00
GARDIEN(NE) D'IMMEUBLES	C1N2		X		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C3	C2	Groupe 2	1 350,00	10 800,00	1 200,00
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF POLYVALENT	C1N2		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C3	C3	Groupe2	1 350,00	10 800,00	1 200,00
GESTIONNAIRE DU COURRIER	C1N2		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C3	C2	Groupe2	1 350,00	10 800,00	1 200,00
AGENT COMPTABLE	C2N1		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C2	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
ASSISTANT(E) SERVICE ACHATS & MARCHES	C2N1		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C3	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
GARDIEN(NE) D'IMMEUBLES REFERENT	C2N1		X		AGENT DE MAITRISE	-	C3	C2	Groupe 2	1 350,00	10 800,00	1 200,00
SECRETAIRE ASSISTANT(E) TECHNIQUE	C2N1		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C3	Groupe 1	1 200,00	11 340,00	1 260,00
			X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C2	C3		1 200,00	11 340,00	1 260,00
SECRETAIRE ASSISTANTE DE TERRITOIRE	C2N1		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C3	Groupe 1	1 200,00	11 340,00	1 260,00
			X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C2	C3		1 200,00	11 340,00	1 260,00
ADJOINT(E) RESPONSABLE GESTION TECHNIQUE	C2N2		X		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C1	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
ASSISTANT(E) AFFAIRES FONCIERES	C2N2	X			REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C2	Groupe 3	1 350,00	14 650,00	1 995,00
ASSISTANT(E) RH	C2N2		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C1	C2	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
			X		REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C1	C2	Groupe 3	1 350,00	14 650,00	1 995,00
CHARGE(E) DE CLIENTELE	C2N2		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C1	Groupe 1	1 200,00	11 340,00	1 260,00
			X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C2	C1	Groupe 1	1 200,00	11 340,00	1 260,00
CHARGE(E) DE CONTENTIEUX	C2N2	X			REDACTEUR PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C2	C2	Groupe 3	1 350,00	14 650,00	1 995,00
CONSEILLER(E) SOCIAL(E)	C2N2	X			ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	-	C2	C1	Groupe 2	1 020,00	15 300,00	2 700,00
DOCUMENTALISTE	C2N2	X			ASSISTANT CONSERVATION PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	-	C1	C2	Groupe 2	1 350,00	14 960,00	2 040,00
GERANT(E) D'IMMEUBLES	C2N2		X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C1	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
			X		ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	-	C2	C1		1 350,00	11 340,00	1 260,00
			X		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	-	C2	C1		1 350,00	11 340,00	1 260,00
			X		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C1		1 350,00	11 340,00	1 260,00
GESTIONNAIRE AFFAIRES FONCIERES	C2N2	X			ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C2	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
GESTIONNAIRE COMPTABLE DES OPERATIONS	C2N2	X			ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C2	Groupe1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
GESTIONNAIRE DES ACTIVITES LOCATIVES	C2N2	X			ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C2	C2	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
REFERENT(E) GESTION DES OPERATIONS	C2N2	X			REDACTEUR PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C1	C2	Groupe 2	1 450,00	16 015,00	2 185,00
REFERENT(E) FINANCEMENT	C2N2	X			ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C1	C2	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
RESPONSABLE REGIE DE PROXIMITE	C2N2		X		ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C1	C2	C2	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
			X		AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	-	C2	C2		1 350,00	11 340,00	1 260,00
TECHNICIEN(NE) MAINTENANCE IMMOBILIERE	C2N2	X			ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C1	C2	Groupe 2	1 200,00	10 800,00	1 200,00
TECHNICIEN(NE) POLE TRAVAUX	C2N2	X			TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	-	C1	C2	Groupe 3	1 200,00	17 500,00	2 385,00
ADJOINT(E) DRH	C3N1	X			ATTACHE PRINCIPAL	C2	C1	C2	Groupe 4	1 750,00	20 400,00	3 600,00
CHARGE(E) DE MISSION ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	C3N1	X			ATTACHE TERRITORIAL	-	C1	C2	Groupe 4	1 750,00	20 400,00	3 600,00
CHARGE(E) D'ETUDES INGENIERIE FINANCIERE	C3N1	X			ATTACHE TERRITORIAL	-	C1	C2	Groupe 4	1 750,00	20 400,00	3 600,00
RESPONSABLE GESTION TECHNIQUE	C3N1	X			TECHNICIEN PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE	C2	C1	C2	Groupe 2	1 450,00	18 580,00	2 535,00
RESPONSABLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	C3N1	X			ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	C2	C1	C2	Groupe 1	1 750,00	19 480,00	3 440,00
RESPONSABLE JURIDIQUE	C3N1	X			ATTACHE PRINCIPAL	-	C1	C2	Groupe 4	1 500,00	20 400,00	3 600,00
RESPONSABLE MAINTENANCE IMMOBILIERE	C3N1	X			TECHNICIEN PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C2	C1	C2	Groupe 2	1 450,00	18 580,00	2 535,00
RESPONSABLE COMMERCIALISATION LOCATIVE	C3N1	X			ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	-	C1	C2	Groupe 1	1 350,00	11 340,00	1 260,00
RESPONSABLE POLE TRAVAUX	C3N1	X			INGENIEUR PRINCIPAL	C2	C1	C2	Groupe 2	1 750,00	40 290,00	7 110,00
DIRECTEUR(TRICE) DEVELOPPEMENT	C4N1	X			INGENIEUR HORS CLASSE	C1	C1	C2	Groupe 1	2 500,00	46 920,00	8 280,00
DIRECTEUR(TRICE) RESSOURCES HUMAINES	C4N1	X			ATTACHE HORS CLASSE	C1	C1	C2	Groupe 1	2 500,00	36 210,00	6 390,00
DIRECTEUR(TRICE) SYSTEMES INFORMATION	C4N1	X			INGENIEUR PRINCIPAL	C1	C1	C2	Groupe 1	2 500,00	46 920,00	8 280,00